Répertoire spécifique

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 2

RS7847 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42811
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015
https://www.interieur.gouv.fr/Accueil

Partenaires habilités

789 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 789 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
2M TRAINING	75320095500049	Former
3N FORMATION	89742293700028	Former
A2FS ACADEMIE FRANCAISE DE FORMATION A LA SECURITE	91176037900014	Former
A2MS	80422752800010	Former
A 2 S	40165309200106	Former
A2SI	92060697700014	Former
A3F	53164642000038	Former
AAA FORMATIONS	81825162100020	Former
ABG FORMATION CONSEIL	83028293500030	Former
ABRICITY UNIVERSITY	85320736300013	Former

Liste complète des 789 partenaires habilités : https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7847-service-de-securite-incendie-et-d-assistance-aux-personnes-ssiap-niveau-2/partenaires

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'objectif de la certification SSIAP 2 est l'acquisition
des connaissances et compétences nécessaires afin de pouvoir encadrer et former une
équipe de sécurité qui sera chargée d'assurer l'intégrité des personnes
et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les
immeubles de grande hauteur (IGH).
Dans le respect de la législation et de la réglementation, des procédures et des consignes,
le chef d'équipe de service de sécurité incendie coordonne l'action des agents de sécurité incendie. Il priorise et encadre l'action de ses agents. Il s'assure du maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des dispositifs de sécurité incendie de l'établissement. Il assure le secours à victime et l'assistance à personnes des personnes de

l'établissement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A la fin de la
certification
le candidat dispose des connaissances et compétences suivantes :

- Connaitre et mettre en œuvre les outils de gestion et de management d'une équipe,
- Manipuler des SSI,
- Connaitre les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail,
- Connaître le rôle du chef de poste central de sécurité
- Manager l'équipe de sécurité
- Réaliser des comptes rendus aux autorités hiérarchiques
- Appliquer des consignes de sécurité
- Lire et manipuler des tableaux de signalisation
- Effectuer des rondes complémentaires de sécurité
- Instruction des agents Niveau 1 et contrôle des connaissances
- Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations de sécurité
- Gérer des incidents ascenseurs
- Accompagner de la commission de sécurité incendie et d'accessibilité

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- former les employés,
- diriger le poste de sécurité en cas de crise,
- rendre compte au commandant des opérations de secours des sapeurs pompiers en cas d'incendie
- gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour entrer en formation le candidat doit:

- avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1
607 heures durant les vingt-quatre derniers mois.
- être titulaire du diplôme d'agent de sécurité incendie
- être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
- AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ;
- sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité ;
- satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la
capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies
constatées lors d'une ronde et à alerter les secours ;
- être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat
médical datant de moins de trois mois.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé, outre le président, d'un chef de service de
sécurité incendie en fonction hiérarchique dans un établissement
recevant du public ou un immeuble de grande hauteur pour le niveau 1, et
de deux chefs de service de sécurité en fonction hiérarchique, dont
l'un au moins est en poste dans un établissement recevant du public.

Le ou les
chefs de service sécurité incendie peuvent être remplacés par un adjoint de chef de service diplômé SSIAP 3, ou par un chargé de sécurité en type T diplômé PRV 2 ou AP 2 à jour de leur recyclage. Ces solutions doivent être soumises à l'approbation du président.
Le jury d'examen est présidé soit par :

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours du département où se déroule l'examen ;
- le général commandant la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, dans les départements de son ressort de compétence ;
- l'amiral commandant le bataillon des marins-pompiers de Marseille ;
- ou par leurs représentants respectifs titulaires du brevet de prévention ou de l'unité de valeur PRV 2 délivré par le ministre de l'intérieur et à jour du recyclage.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2027
Date de dernière délivrance possible	31/01/2028

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5642

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7847/